



RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES  
NATIONS UNIES ET DU RAFFERMISSEMENT DU  
ROLE DE L'ORGANISATION

Rectificatif

Page 63, par. 11, troisième et quatrième lignes

Remplacer le membre de phrase "ainsi que de la résolution 377 (V) de l'Assemblée générale, en date du 3 novembre 1950" par le texte suivant : "ainsi que des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale."